



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif renforcé sur l'Afghanistan

Genève, le 8 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie les intervenants et le Rapporteur spécial pour son rapport.

Nous demeurons profondément préoccupés par les violations graves et systématiques des droits de l'homme en Afghanistan. Les femmes et les filles continuent d'être privées de leurs droits de l'homme et libertés fondamentales, notamment d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et à la vie publique. Selon les experts des Nations Unies, ce système d'oppression institutionnalisée équivaut à une persécution de genre pouvant constituer un crime contre l'humanité.

La Suisse condamne fermement les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés aux personnes détenues, en violation des obligations internationales de l'Afghanistan en tant qu'État partie au PIDCP et à la CEDAW.

Nous prenons note des développements dans la justice internationale, y compris l'émission de mandats d'arrêt par la Cour pénale internationale contre des

responsables talibans, étapes importantes dans la lutte contre l'impunité. Il est essentiel que toutes les violations fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et crédibles et que les auteurs soient traduits en justice. La création d'un mécanisme international complémentaire d'enquête et de redevabilité serait une avancée déterminante.

Mesdames et Messieurs, de quelles compétences et ressources un tel mécanisme aurait-il besoin ?

Je vous remercie.